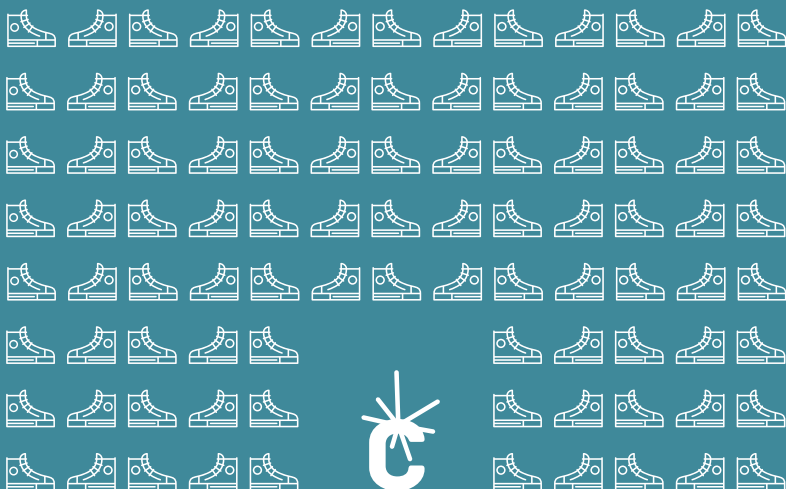




# GUIDE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA JEUNESSE



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA JEUNESSE



# ÉDITO

---

Il est souvent fait état d'un divorce entre les jeunes et la politique. Pourtant, quand on les sollicite, on s'aperçoit vite que ces mêmes jeunes ont envie de créer et d'échanger, et aussi de s'investir dans des projets en lien avec leur vie quotidienne. C'est pourquoi Châteauroux Métropole a souhaité mettre en place en 2017 un Conseil communautaire de la jeunesse (CCJ) en complément des Conseils municipaux d'enfants (CME) qui existent dans six des quatorze communes de l'Agglomération.

Le CCJ est ouvert aux jeunes de la troisième à la terminale ainsi qu'aux apprentis des CFA et aux élèves de l'ÉREA Éric-Tabarly. Les membres du CCJ sont élus par leurs camarades dans leurs établissements respectifs et siègent ensuite dans le cadre solennel de la salle du conseil de l'hôtel de ville de Châteauroux, aux mêmes places que les conseillers communautaires élus par la population.

Cet exercice grandeur nature de la démocratie permet aux jeunes conseillers de se familiariser avec le fonctionnement et les domaines de compétences d'une Agglomération et surtout de mener à bien des actions qui feront consensus. Pour cela, le CCJ est doté d'un budget.

Les jeunes ne manquent pas d'idées innovantes auxquelles les adultes ne pensent pas toujours. Au sein du CCJ, ils vont pouvoir confronter leurs points de vue, co-construire des projets et en vérifier l'intérêt et la pertinence avant d'en étudier la faisabilité. Le CCJ est ainsi à l'origine du beau projet de city-stade à Belle-Isle qui, compte tenu de son importance, a été validée par un vote du Conseil communautaire adulte.

Pour la quatrième année, des élections se tiendront entre le 12 et le 16 octobre 2020 pour un mandat d'au moins une année. Si vous voulez faire entendre votre voix et nous faire part de vos idées, n'hésitez donc pas à vous porter candidat ou candidate dans votre établissement pour rejoindre les rangs du CCJ.

**Gil Avérous,**  
Maire de Châteauroux  
et Président  
de Châteauroux Métropole

**Jean-Yves Hugon,**  
Maire-adjoint délégué à l'Éducation,  
aux Affaires scolaires,  
à l'Enseignement supérieur,  
aux Relations internationales,  
au Conseil municipal d'enfants  
et au Conseil communautaire  
de la jeunesse

## S'initier à la vie citoyenne

Le Conseil communautaire de la jeunesse (CCJ) a été créé pour permettre aux jeunes de l'Agglomération de Châteauroux de s'initier à la vie civique et citoyenne auprès des élus communautaires, et de participer activement aux actions du territoire. Il s'inscrit dans la continuité des Conseils municipaux d'enfants.

Les jeunes élus réalisent des actions dans différents domaines de la vie quotidienne. Ils agissent, par exemple, en matière de citoyenneté, d'attractivité du territoire, ou encore de laïcité.

### Les trois piliers du CCJ :

**ENGAGEMENT - PROJETS - CITOYENNETÉ**

### Les trois qualités d'un conseiller :

**ENTHOUSIASTE-DYNAMIQUE-IMPLIQUÉ**





S'INITIER  
À LA VIE CITOYENNE

## Le fonctionnement du Conseil communautaire de la jeunesse

La durée du mandat est fixée à un an renouvelable une fois. Les conseillers qui ont effectué deux années peuvent toutefois prolonger cette expérience une année supplémentaire en se présentant comme tuteur.

Le CCJ dispose de son propre budget pour fonctionner et réaliser ses actions.

Des commissions sont mises en place, au sein desquelles les jeunes travaillent avec l'aide des présidents des commissions concernées.

Quatre thèmes sont proposés à la réflexion des conseillers :

- la vie citoyenne et intergénérationnelle,
- l'attractivité du territoire,
- l'environnement,
- vivre à Châteauroux Métropole  
(vie quotidienne, culture, sport...).

Les jeunes sont répartis dans chaque commission. Celles-ci sont présidées par un élu choisi parmi l'ensemble du Conseil communautaire de Châteauroux Métropole avec l'aide des présidents de commissions concernées et des agents de l'Agglomération.

Le président de Châteauroux Métropole, ou son représentant, préside les séances, suivant le protocole des séances officielles du Conseil communautaire, c'est-à-dire : séance publique, enregistrement de la séance, rédaction du procès-verbal, présence des différents services.

## Le budget

Le CCJ est doté d'un budget qui permet aux jeunes conseillers de mener à bien les actions qu'ils ont organisées.

Les actions de plus grande ampleur sont validées par un vote en Conseil communautaire.

---

## Les élections : mode d'emploi

### Quand ?

Pendant la semaine citoyenne dans les collèges et les lycées, **entre le 12 et le 16 octobre 2020.**

### Où ?

Dans tous les établissements scolaires du second degré, publics et privés, de l'Agglomération de Châteauroux, soit :



#### 9 collèges

Beaulieu, Les Capucins, Colbert, Jean-Monnet, Rosa-Parks, La Fayette, Léon XIII, collèges d'Ardentes et de Déols,



#### 6 lycées

Blaise-Pascal, Pierre-et-Marie-Curie, Jean-Giraudoux, Les Charmilles, Sainte-Solange, Naturapolis,



#### 1 école

#### professionnelle

École privée Saint-Michel de La Martinerie,



#### 2 centres

#### de formation

#### des apprentis (CFA)

des métiers et du BTP,



#### 1 ÉREA

ÉREA Éric-Tabarly

## Qui est concerné par cette élection ?

Les élèves et/ou internes de l'Agglomération castelroussine, de la 3<sup>e</sup> à la terminale. Chacun peut se présenter, voter et être élu (candidature individuelle).

Sur l'ensemble des établissements, **42 postes de conseillers seront ouverts** :

☞ 2 représentants par collège,

☞ 3 représentants par lycée,

☞ 3 représentants pour l'établissement Saint-Michel (collège/lycée),

☞ 1 représentant par CFA,

☞ 1 représentant pour l'ÉREA.

Possibilité d'avoir un suppléant pour les filières professionnelles (Les Charmilles, Naturapolis, CFA des Métiers et du BTP).

## Comment se déroule l'élection ?

Elle s'effectue au scrutin à deux tours. La candidature est soumise à l'approbation des parents pour les mineurs.

## Le calendrier

Le conseil se réunit **trois fois dans l'année en séance plénière** : au moment de l'installation et de la mise en place des commissions, puis en mars et en juin 2021 pour le conseil de fin d'année.

Cinq réunions de commissions ont lieu dans l'année en décembre 2020, janvier, février, avril, mai 2021.

### **DATES À RETENIR**

Les conseils et les commissions ont lieu  
**le mercredi de 17h30 à 19h.**

Le conseil d'installation aura lieu  
**le mercredi 4 novembre 2020,**  
en salle du conseil de l'hôtel de ville  
de Châteauroux.



LA POURSUITE  
DES ACTIONS



## Commission Environnement :

- ☞ prendre part à des actions pour préserver et promouvoir l'environnement,
- ☞ participer à l'opération « World Clean Up Day » en partenariat avec la Jeune chambre économique,
- ☞ réaliser un affichage destiné à l'éducation des fumeurs.



## Commission Vivre à Châteauroux Métropole :

- ☞ visiter la Grande scène nationale (Équinoxe).



☞ visiter l'office de tourisme de Châteauroux,



☞ participer à l'encadrement des visites guidées, lors des festivités et des manifestations autour de « Châteauroux, Ville impériale »,

☞ pérenniser le chéquier de réduction chez les commerçants pour les jeunes : Schoolpass,

☞ réalisation du city-stade à Belle-Isle (projet initié par les jeunes de la commission 2018-2019).



## Commission Attractivité du Territoire :

- ☞ poursuivre les lexiques dans les différentes langues avec les villes jumelées,
- ☞ continuer le circuit culturel « Gérard-Depardieu »,
- ☞ poursuivre le concours vidéo avec les commerçants du centre-ville.

## Commission Vie citoyenne et intergénérationnelle :

- ☞ mettre en place des actions pour développer des liens entre les générations,
- ☞ élaborer un site internet favorisant les liens intergénérationnels par un échange de services comme l'initiation à l'utilisation des tablettes pour les séniors,
- ☞ réaliser une vidéo de visite virtuelle des réserves du Musée Bertrand afin de présenter aux personnes des EPHAD des œuvres exceptionnelles et rares.



*“ La démocratie est un idéal.  
À chacun il revient de la faire vivre. ”*

Alain Pintus



**CHÂTEAURoux  
MÉTROPOLe**

**Contact :**

Châteauroux Métropole

**Secrétariat des Assemblées**

02 54 08 34 85

**[secretariat-assemblees@chateauroux-metropole.fr](mailto:secretariat-assemblees@chateauroux-metropole.fr)**

**[www.chateauroux-metropole.fr](http://www.chateauroux-metropole.fr)**